

RÉDUCTION DU RISQUE À LA SOURCE
MAÎTRISE DE L'URBANISATION
ORGANISATION DES SECOURS
PRÉVENTION
CONCERTATION



PROGRAMME

ASSISES
NATIONALES DES
RISQUES
TECHNOLOGIQUES
JEUDI 11 OCTOBRE 2012
GAYANT EXPO DOUAI
2012

www.assises-risques.com



HORAIRES

8h30 :
Navettes et accueil des participants
Rendez-vous professionnels

9h30 :
Ouverture des Assises
Échanges sur l'actualité
des risques

10h >11h30 :
Plénière 1

11h35 >13h :
7 ateliers en parallèle

13h >14h30 :
Déjeuner

Les Assises, un espace de rencontres et de débats

AVONS-NOUS PASSÉ LE TEMPS DES CERTITUDES ? CETTE 5^e ÉDITION DES ASSISES NATIONALES DES RISQUES TECHNOLOGIQUES SE PENCHERA SUR CETTE INTERROGATION. PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS, COMME LA CATASTROPHE DE FUKUSHIMA, ET LA POURSUITE DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES, ONT MARQUÉ CES DEUX DERNIÈRES ANNÉES. LES SCÉNARIOS ENVISAGÉS IL Y A 10 ANS SONT AUJOURD'HUI OBSOLÈTES POUR CERTAINS.

Aussi, les Assises 2012 souhaitent se poser de nouvelles questions, entre retour d'expérience et prospective. De nouveaux thèmes font leur apparition, comme la gestion de l'accident à chaud, mais aussi les liens entre risques technologiques et risques nucléaires, ou encore les facteurs sociaux, organisationnels et humains.

Ce programme a été élaboré avec l'ensemble de nos partenaires, les industriels, les associations, les collectivités et les syndicats, afin de refléter au plus juste l'actualité dans le domaine des risques technologiques et de traiter les questions

que vous vous posez. Les Assises sont là pour vous permettre de vous préparer aux enjeux de la prévention des risques, et de participer à ce laboratoire d'idées.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, et en particulier la Direction Générale de la Prévention des Risques, avec l'ensemble des DREAL, se mobilisent pour vous offrir ce lieu de débats, de rencontres et de concertation. Cette journée est devenue, depuis sa création en 2004, la manifestation de référence sur le sujet des risques technologiques au niveau national, où l'avenir se prépare.

14h30 >15h10 :

Restitution des ateliers

La restitution synthétique des ateliers du matin permettra aux participants d'en avoir les conclusions.

15H10 >15H30 :

Intervention du Grand témoin

Patrick Lagadec

15h30 >17h :

Plénière 2

17h >17h30 :

Clôture des Assises par la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

17h30 :

Conférence de presse

17h40 :

Navettes de retour vers la gare

Ouverture des Assises

Échanges sur l'actualité des risques

Michel Pascal, Directeur de la DREAL Nord-Pas de Calais

Daniel Percheron, Président du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais

Christian Poiret, Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis

Jacques Vernier, Maire de Douai, Président du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques

Pascal Monbailly, Président de l'Association porteuse des Assises, Président de l'UIC Nord-Pas de Calais

Plénière 1

Risques technologiques et risques nucléaires

Que peuvent apprendre les filières nucléaire et technologique l'une de l'autre ?

L'accident nucléaire de Fukushima, survenu le 11 mars 2011, a remis au cœur de l'actualité l'exigence de sûreté des centrales nucléaires dans le monde, et en France en particulier. Il a montré que, si improbable soit-il, un accident majeur pouvait survenir. Le 3 janvier 2012, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a rendu public son rapport sur les évaluations complémentaires de sûreté concluant à la nécessité d'augmenter la robustesse de ces installations face à des situations extrêmes.

Quel retour d'expérience faire de cet événement ? Qu'en aurait-il été dans le cas d'un accident technologique ? Quelle prévention des risques, quelle maîtrise de l'urbanisation, quelles approches

(déterministe ou probabiliste) ? Cette première plénière devrait permettre de voir ce que les filières nucléaire et industrielle peuvent apprendre l'une de l'autre.

Animateur : Philippe Lefait, Journaliste

Jean-Luc Andrieux, Directeur sûreté, santé, sécurité, environnement du groupe Areva

Maryse Arditi, Pilote du réseau Énergie, France Nature Environnement (FNE)

Pierre-Yves Cordier, Conseiller nucléaire à l'ambassade de France à Tokyo

Michel Delebarre, Ancien Ministre d'État, Député-maire de Dunkerque, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Laurent Michel, Directeur Général de la prévention des risques, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Jacques Repussard, Directeur Général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

Plénière 2

Facteurs humains et organisationnels

Les hommes au cœur de l'organisation

70 à 80% des accidents technologiques ont une origine humaine ou ont été aggravés par un facteur humain. Derrière le facteur humain, c'est bien l'organisation de la gestion de la sécurité qui est mise en cause. La prévention des risques ne peut pas faire l'impasse sur ce sujet encore peu exploré, et dont les Assises se saisissent pour la première fois en plénière. L'enjeu est d'installer une réelle culture de sécurité, tant dans le comportement individuel que collectif, tant chez les opérateurs que chez les managers, tant chez les industriels que chez les sous-traitants. Comment permettre, en amont, l'écoute des signaux faibles et garantir une vigilance constante, même en situation dégradée ? En quoi le développement d'une culture de sécurité peut-elle contribuer à la prévention des risques ? Comment permettre aux salariés de s'exprimer sur la cause de l'incident et ainsi mettre en place une analyse efficace de l'accident ?

Animateur : Philippe Lafait, Journaliste

Jean-Pierre Clamadieu, Président de Solvay (sous réserve)

Marcel Croquefer, Membre du collectif "Santé Sécurité Précarité Environnement" de la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT

Philippe Essig, Président de l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI)

André-Claude Lacoste, Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

Vincent Lafèche, Directeur Général de l'INERIS

Jean-Jacques Lestrade, Président de Ponticelli

Atelier 1

Gestion des secours et de l'accident à chaud

Pas de Panique ! Savoir pour agir et réagir

Lors de la gestion de crise déployée suite à un accident industriel, tout est urgent et important : il s'agit de stopper le phénomène dangereux à l'origine de l'accident ; alerter les populations ; les protéger en les évacuant ou en leur demandant de se confiner ; informer le grand public et les riverains. L'ensemble de ces objectifs fait intervenir un nombre important d'acteurs (service de l'État, exploitants, secours, ...), ce qui rend la prise de décision complexe dans un contexte où celle-ci doit être très rapide. La gestion de l'information par les médias, comme par les autorités, est également essentielle dans ce type de situation. Quels bons réflexes ? Quelle préparation ? Quel type de communication entre les acteurs ?

Contribution du SPPPI Côté d'Opale Flandres

Animateur : Olivier Hamoir, Directeur de la Formation, École Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ)

Capitaine Daniel Jonas, Responsable du centre 100 de Mons, Belgique

Bruno Lenormant, Secrétaire général du réseau France Bleu "en charge du partenariat avec le Ministère de l'Intérieur sur l'information des populations en cas de crise"

Alain Perret, Préfet du Haut-Rhin

Commandant Éric Philip, Direction Générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Ministère de l'Intérieur

Gilles Le Ricousse, Directeur exploitation France, GEOSTOCK

Un élu

Atelier 2

Risques technologiques et risques naturels

Les risques industriels : quand la nature s'en mêle

Les risques naturels peuvent engendrer, par effet domino, des conséquences graves sur le fonctionnement d'installations industrielles susceptibles d'affecter les vies humaines et les biens. Le tsunami au Japon, qui a provoqué un accident nucléaire, mais aussi plusieurs autres accidents ou incidents industriels en sont des exemples frappants. Quels sont les effets des risques naturels sur les installations industrielles ? Comment, et jusqu'où s'en protéger ? Quelle gestion de crise déployer dans un environnement perturbé et qui serait difficilement accessible par les secours ?

Animateur : Maud Guillaumin, Journaliste
Marie-France Beaufiglioli, Sénatrice-maire de Saint-Pierre des Corps

Roland Fendler, Agence Fédérale de l'Environnement, Allemagne

Jean-Marc Jaubert, Directeur de la sécurité, Total

Lieutenant Colonel Monnet, Chef du groupement "centre" du SDIS des Bouches-du-Rhône

Jean Sename, Président de l'ADELFA (Association membre de FNE)

Agnès Vallet, Ingénieure responsable de programme, Direction des risques accidentels à l'INERIS

Atelier 3

Plan de Prévention des Risques Technologiques

TU DÉBAT
DU DÉBAT PUBLIC À LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION : comment développer un territoire et accompagner les riverains ?

La démarche d'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est désormais dans sa phase finale. Un certain nombre de PPRT complexes ont été approuvés et des conventions de financement ont été signées. Cet atelier permettra d'effectuer un retour d'expérience sur cette mise en œuvre. Il se focalisera plus particulièrement sur la concertation et l'association des parties prenantes ainsi que sur l'accompagnement des riverains dans le cadre de cette démarche longue et complexe.

Contribution du SPIRAL

Animateur : Sébastien Hembert, Journaliste, TF1/LCI

Yves Blein, Maire de Feyzin, Président d'AMARIS
Cédric Bourillet, Sous-directeur des risques accidentels, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Philippe Goebel, Président de l'Union des Industries Chimiques (UIC)

Michel Le Cler, Coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso

Chabane Mazri, Responsable études et recherches, INERIS

Atelier 4

Crise économique, réglementation et sécurité

COMMENT CONCILIER COMPÉTITIVITÉ ET EXIGENCES DE SÉCURITÉ EN PÉRIODE DE CRISE ÉCONOMIQUE ?

L'Europe, et plus particulièrement la France, traversent actuellement une période de crise économique. Ces circonstances peuvent conduire les industriels à réduire leurs investissements en matière de maîtrise des risques, non générateurs de profits à court terme. Comment maintenir l'exigence de sécurité, y compris en période de stagnation ou de récession ? La réglementation est-elle proportionnelle ou trop exigeante ? Pourrait-elle être simplifiée ? En période de mutations, comment concilier la protection de l'environnement et le maintien de l'emploi ? Comment les entreprises peuvent-elles anticiper la réglementation tout en restant compétitives ? Existe-t-il une spécificité française en la matière ?

Animateur : Jean-Michel Lobry, Journaliste, Président du pôle audiovisuel et événementiel du Groupe La Voix

Dominique Dron, Commissaire Générale au Développement Durable

Philippe Duron, Maire de Caen

Éric Féraïlle, Président de la FRAPNA

Richard Gowland, Directeur de l'European Process Safety Centre, Royaume-Uni

Philippe Merle, Directeur de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon

Lionel Pastre, Responsable du collectif confédéral "risques industriels", CGT

Philippe Prudhon, Directeur technique, Union des Industries Chimiques (UIC)

Atelier 5

REACH et réglementation des produits chimiques

Des risques technologiques aux risques chroniques

Le règlement REACH adopté en 2006 est à un tournant de son histoire. Le rapport de revue par la Commission européenne propose quelques adaptations qui seront discutées avec les États membres. L'atelier sera l'occasion de débattre sur ces pistes afin de préparer les propositions de la France. Les entreprises sont confrontées à un enjeu majeur : anticiper les mesures de restriction qui découleront du règlement, notamment par la substitution. Cet atelier abordera également l'enjeu de l'échéance de l'enregistrement de 2013, qui est à préparer dès maintenant, et qui pourrait concerner particulièrement les PME.

Animateur : Frédéric BEAL, Journaliste, France 3 Nord-Pas de Calais

Sonia Bénacquista, Expert REACH, Union des Industries Chimiques (UIC)

Patricia Blanc, Chef du service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

José Cambou, Pilote du réseau santé-environnement, France Nature Environnement (FNE)

Ariane Dumas, Chargée de mission, CCI du Nord

Pierre-Yves Montéléon, Responsable santé au travail pour la CFTC, vice-président de l'ANSES

Marc Mortureux, Directeur Général de l'ANSES

Flavia Raffaelli, Adjointe au chef d'unité REACH à la Direction Générale Entreprises, Commission européenne

Atelier 6

Sites et sols pollués

Un sol pollué : une ressource foncière, oui, mais à quel prix ?

Cet atelier propose un débat sur les possibilités d'anticiper le plus en amont possible les contraintes et les opportunités liées aux pollutions des sols dans le cadre d'un projet de reconversion de friche. Quelles sont les difficultés

juridiques, techniques ou économiques rencontrées par les aménageurs dans leur projet de reconversion ? Quel rôle pour l'État en matière d'accompagnement des porteurs de projet ? Quelles sont les perspectives ? En analysant quelques cas de territoires, les intervenants discuteront des outils existants pour accompagner les aménageurs, de l'articulation des responsabilités et du volet économique, incontournables.

Animateur : Anne-Cécile Bras, Journaliste, RFI
Lucien Bolotte, Directeur de l'Établissement Public Foncier de Normandie

Jean-Benoît Clermont, Gérant, Timagoel
Jean-Louis Mauss, Réhabilitation des sites industriels, Rhodia (sous réserve)

Igor Kisseleff, Directeur-adjoint à la DREAL Haute-Normandie

Bernard Laffargue, Adjoint en charge de l'urbanisme, Ville de Massy

Philippe Scaufflaire, Directeur du département de l'amélioration de la connaissance des sites et sols pollués, SPAQUE, Belgique

Vincent Sol, Expert juridique, Winston & Strawn

Atelier 7

Vieillessement des installations industrielles

Une approche réglementaire nouvelle, bâtie sur des guides professionnels

L'économie industrielle est à un tournant de son histoire. Une grande partie des installations industrielles fonctionnent aujourd'hui depuis quelques dizaines d'années. Plusieurs accidents ont montré la nécessité de maîtriser leur vieillissement. Le plan de modernisation des installations industrielles, présenté par le gouvernement en 2010, a été décliné par une réglementation faisant appel à des guides professionnels reconnus par l'administration. Cette approche nouvelle en matière d'installations classées, qui a déjà fait ses preuves dans d'autres domaines, vise à mettre en place un contrôle proportionné pour chaque type d'équipement en prenant en compte ses conditions d'exploitation et les risques environnementaux réels en cas de défaillances liées au vieillissement. À l'heure où la plupart de ces

guides sont reconnus et commencent à être mis en œuvre, quel retour d'expérience peut-on tirer de cette nouvelle approche ? Proportionnalité des contrôles, facilité de leur mise en œuvre par les PME/PMI ou leur externalisation, statut juridique des guides, perception par les élus et les associations sont autant de sujets qui méritent d'être débattus lors de cet atelier. L'intervention d'un représentant de l'administration du Royaume-Uni permettra de comparer les approches des deux États membres.

Animateur : Michel Blèze Pascau, Consultant
Jacky Bonnemain, Président de Robin des Bois
Bernard Dyssli, Consultant-formateur en droit de l'environnement
Jérôme Goellner, Chef du service risques technologiques, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Olivier Labroue, Responsable unité assistance technique, coordinateur national du plan de modernisation des installations industrielles, Apave
Maurice Pierre, Maire d'Ambès
Stuart Pointer, Team Leader Mechanical Engineering, Hazardous Installations Directorate, HSE, Royaume-Uni
Jean-Yves Touboulic, Directeur technique Environnement, Raffinage et Sécurité de l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP)

NOS PARTENAIRES

Les Assises reçoivent le soutien de : AMARIS, AMF, FNE, l'INERIS, les Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles, le SNIIM, l'UFIP, l'UIC.

Ont participé au comité de pilotage : nos partenaires, l'ASN, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du travail, le Ministère de l'Écologie, l'École des Mines de Paris, la CGT, la CFDT.

Avec la participation financière de : La Communauté d'Agglomération du Douaisis, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Air Liquide, Anios, Aluminium Dunkerque, Arcelormittal, Ineos, Maxam, PC Loos (tessengerlo), Poliméri Europa.

Les Assises reçoivent également le soutien des fonds européens FEDER.

LES RENDEZ-VOUS PROFESSIONNELS, CAFÉ-PRO AVEC NOS PARTENAIRES

Vous êtes élu d'une commune à risques et vous avez besoin d'informations juridiques ? Vous êtes directeur d'un site et vous souhaitez un éclairage sur la réglementation ?

Nous mettons à disposition des participants, le jour J, des espaces dédiés permettant de s'entretenir avec nos partenaires sur les thématiques suivantes : réglementation, conseil juridique, PPRT, REACH, Seveso 3...

Plus d'informations à partir du 3 septembre sur le site des Assises.

Pré-inscription et renseignements en écrivant à :
contact@assises-risques.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner avant **le 3 octobre**, accompagné du règlement de 100€ (tarif forfaitaire) si vous réglez par chèque, ou du bon de commande.

Pour les paiements par virement, merci d'indiquer dans le libellé le numéro d'inscrit que vous recevrez par mail lors de la réception de ce bulletin (si vous ne recevez pas ce mail, contactez-nous).

Pour tout renseignement : Tél. : 03 62 65 80 03 - Mail : assises@rlevent.com
Nous retourner le bulletin par courrier à l'adresse au dos (il vous suffit d'affranchir),
par fax au 03 62 65 80 05 ou en ligne sur www.assises-risques.com

M. Mme Melle

Nom _____ Prénom _____

Fonction _____

Organisme _____

Adresse _____

CP _____

Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

Fax _____

E-mail _____

J'accepte que mes coordonnées soient conservées par les organisateurs

J'accepte éventuellement qu'un autre participant des Assises puisse me contacter

Je participe au colloque oui non

Sélectionner l'atelier choisi :

Atelier 1 : Gestion des secours et de l'accident à chaud

Atelier 2 : Risques technologiques et risques naturels

Atelier 3 : PPRT

Atelier 4 : Crise économique, réglementation et sécurité

Atelier 5 : REACH et réglementation des produits chimiques

Atelier 6 : Sites et sols pollués

Atelier 7 : Vieillesse des installations industrielles

Je participe au déjeuner : oui non

Je souhaite utiliser la navette Gare <-> Gayant Expo (Gratuite)

8h30 8h45 9h

Je règle par : chèque virement

J'envoie un bon de commande

Inscriptions dans la limite des places disponibles



ASSISES
NATIONALES DES
RISQUES
TECHNOLOGIQUES

INFORMATIONS PRATIQUES

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les Assises se dérouleront le jeudi 11 octobre 2012 à Gayant Expo
Route de Tournai - 59502 Douai
Parking gratuit

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Bulletin d'inscription à envoyer **avant le 3 octobre**

- En ligne sur www.assises-risques.com rubrique "inscription" (par carte bancaire en ligne - paiement sécurisé)

En retournant le bulletin :

- Par courrier à RL Event - 139, rue des arts 59100 Roubaix
- Par fax au 03 62 65 80 05
- Par mail : assises@rlevent.com
- En ligne : www.assises-risques.com

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Frais d'inscription : forfait de 100€ comprenant les frais d'inscription, le déjeuner, la documentation remise le jour des Assises, les Actes. Toute inscription envoyée est définitive et doit être réglée.

- Par chèque à l'ordre de l'Association Nationale des Risques Technologiques
- Virement ou mandat (en indiquant le numéro d'inscrit ou le nom du participant dans le libellé)
- Par carte bancaire - paiement sécurisé

Pour les administrations payant service fait, merci de le préciser et d'envoyer un bon de commande.

CONTACTS

Pour toute question relative aux inscriptions (recevoir une facture, une confirmation...):

RL Event

139 rue des Arts
59100 Roubaix
assises@rlevent.com
Tél. : 03 62 65 80 03

Pour toute autre information :

Karine Grimault

Assises Nationales des Risques Technologiques
Dreal - Service Risques
44 rue de Tournai
59000 Lille
contact@assises-risques.com
Tél. : 03 20 13 65 74

COMMENT VENIR ?

PAR LE TRAIN

La Gare de Douai est à 5 minutes à pied de Gayant Expo.

Des navettes gratuites dédiées sont à votre disposition le matin, et le soir entre la gare et Gayant Expo.

Renseignements sur les horaires de train : www.voyages-sncf.com ou 3635 depuis la France

À titre indicatif :

Paris Nord <-> Douai : 7h46 - 8h59
Douai <-> Paris Nord : 17h52 - 19h08

EN COVOITURAGE

Un lien vers une plate-forme de covoiturage est à votre disposition depuis le site des Assises www.assises-risques.com, rubrique "infos pratiques".

PAR LA ROUTE

A21 (depuis Lille, Dunkerque) : sortie n°23, Douai Nord, puis direction Gayant Expo
A2 (depuis Valenciennes et Bruxelles) : sortie 17, Douai Denain

Position GPS : 3°05'30"E - 50°22'48"N

PAR AVION

L'aéroport le plus proche : Lille-Lesquin, à 25 minutes de Douai.

Renseignements : 08 91 67 32 10 (0,23 euros la minute, seulement depuis la France) ou www.lille.aeroport.fr

HÔTELS

Une liste d'hôtels est à votre disposition sur le site des Assises www.assises-risques.com, rubrique "infos pratiques".

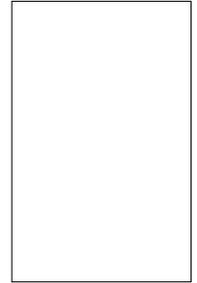


ASSISES
NATIONALES DES
RISQUES
TECHNOLOGIQUES





ASSISES
NATIONALES DES
RISQUES
TECHNOLOGIQUES



RL Event
139 rue des Arts
59100 Roubaix